

PUBLIC VISÉ :

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics ou privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, cadres et agents de maîtrise d'entreprises utilisatrices, extérieures ou sous-traitantes devant collaborer à une même opération sur un lieu de travail, ou collaborer dans le cadre d'une opération de chargement ou de déchargement.

PRÉ-REQUIS :

Aucun

TYPE D'ACTION :

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION :

Formacode : 42818 – Système management santé sécurité travail

NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION :

- ▶ Plan de prévention : Articles R4511-1 à R4514-10 du code du travail
- ▶ Protocole de sécurité : Articles R4515-1 à R4515-11 du code du travail

DURÉE :

7 heures (1 jour)

PÉRIODICITÉ :

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE :

10 personnes maximum

MOYENS D'ENCADREMENT :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Formateurs en prévention des risques professionnels.
- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

MOYENS D'ÉVALUATION :

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire écrit de fin de stage intégré au système qualité de l'organisme. Il est adressé à l'employeur avec l'avis du formateur quant à la capacité du travailleur formé.
- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de concevoir et mettre en œuvre un plan de prévention ou un protocole de sécurité afin de prévenir les risques liés à la co-activité.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

Enseignements théoriques

- ▶ Introduction à la sécurité du travail (statistiques, principes généraux de prévention)
- ▶ Relations Entreprise Utilisatrice / Entreprise Extérieure en matière de sécurité
- ▶ Responsabilité pénale des intervenants
- ▶ Modalités de réalisation d'un plan de prévention (étapes, forme, contenu) :
 - Appel d'offre
 - Inspection commune préalable, analyse et réunions
 - Encadrement et information du personnel
 - Suivi du plan de prévention
- ▶ Modalités de réalisation d'un protocole de sécurité
- ▶ Exemples d'accidents et de jurisprudences

Enseignements pratiques

- ▶ Modèle de plan de prévention et de protocole de sécurité

BILAN DE LA FORMATION